

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 4 février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
M. Alexandre Duval, conseiller no 2
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-02-21

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

6.7 Dépôt lettre de démission de Michel Brouillard à titre de directeur incendie par intérim

6.8 Souper annuel des pompiers

10.2 Développement rural

12.1 Formation sur les espèces exotiques envahissantes

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-02-22

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de janvier 2019 se chiffrent à 20 878,64\$
- Les factures payées durant le mois de janvier 2019 se chiffrent à 5 988,36\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

19-02-23

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2019 au montant de 86 655,89 \$.

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

La directrice générale dépose un projet de politique en matières de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

5.4 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

La directrice générale dépose un projet de politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

5.5 DEMANDE DE PASSAGE-DÉFI VÉLO LUSSIER-10E ÉDITION

19-02-24

Considérant que le Défi Vélo Lussier-10e édition aura lieu le 6 juillet 2019;

Considérant que pour le trajet ,de plus ou moins 230 km, les cyclistes circulent sur une partie de notre territoire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Roger Couture, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer que la date du 6 juillet nous convient et de permettre aux cyclistes de circuler sur notre territoire. Aucun travaux connu ou prévu durant cette date.

5.6 MOSAÏQUE PHOTO DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le projet sera analysé après vérification des soumissions.

5.7 CROIX ROUGE-RENOUVELLEMENT ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS

19-02-25

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente avec Croix-Rouge et d'autoriser le

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente. D'autoriser le paiement de la contribution au montant de 170 \$.

5.8 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2019

19-02-26

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7 %;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la MRC lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 11 au 15 février 2019, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 9 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Gilles Bernier
Appuyé par monsieur Alexandre Duval
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉCLARER les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

5.9 LETTRE CONCERNANT LE PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

19-02-27

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier

Appuyé par monsieur Roger Couture

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.10 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-RÈGLEMENT

L'ensemble du conseil est appelé à lire avec attention les documents déposés afin d'organiser une réunion de travail, où l'ensemble du conseil devra obligatoirement être présent, afin de déterminer les modalités du règlement sur la rémunération des élus. Sans quoi, les modalités choisies pendant la période budgétaire, seront appliqués.

5.11 BRIGADIERS SCOLAIRES

19-02-28 Considérant l'augmentation du nombre d'enfants devant traverser à pied la route 239, coin 239 et rue de l'Église Sud, pour se rendre à l'école primaire;

Considérant le danger potentiel des lieux;

Considérant la volonté politique du conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu concernant les enfants et la sécurité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager trois brigadiers en alternance pour effectuer la sécurité routière. La rémunération ainsi que l'achat des équipements nécessaires à cet emploi seront pris à même le surplus accumulé.

5.12 PLAINTÉ BRIS CAUSÉ PAR LE DÉNEIGEMENT

Une vérification des lieux sera effectuée avant toute prise de décision.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 RÉUNION ÉCHO-IDSIDE: 27 FÉVRIER-TRAVAIL URGENT SUR LE PLAN DE MESURE D'URGENCE EN SÉCURITÉ CIVILE

Une copie du plan de mesure d'urgence sera renvoyée afin que l'ensemble du conseil en prenne connaissance et y recommande des modifications.

6.2 ACHAT D'ALIMENTS CONSOMMABLES

19-02-29 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'aliments consommables au dépanneur et/ou tout autre endroit sous preuve de factures remises bureau. Un montant sera budgété en réunion de travail.

6.3 SOUSSIONS LANCES PERFORATRICES

Le sujet sera reporté au moins prochain.

6.4 PORTES À LA CASERNE

Une réunion de travail aura lieu afin de clarifier le tout.

6.5 BESOIN ÉLECTRICIEN POUR MENUS TRAVAUX

19-02-30 Considérant les menus travaux à effectuer en électricité dans la caserne;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Michel Brouillard à engager Les Entreprises d'Électricité D.A. Inc. pour effectuer les travaux à la caserne.

6.6 SALAIRES POMPIERS

Le sujet sera reconsidéré lors de la période budgétaire de l'automne 2019.

6.7 DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION DE MICHEL BROUILLARD À TITRE DE DIRECTEUR INCENDIE PAR INTÉRIM

La directrice générale dépose la lettre de démission de Michel Brouillard en tant que directeur incendie par intérim. Elle en fait la lecture à tous.

6.8 SOUPER ANNUEL DES POMPIERS

19-02-31

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de commandite au montant de 600\$ pour le souper annuel des pompiers qui aura lieu prochainement.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU DE ROUTE DU RANG BORD-DE-L'EAU SUD

19-02-32

Considérant la réception des estimations d'avant-projet pour les travaux de remplacement du ponceau de route du rang Bord-de-l'Eau Sud par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite effectuer les travaux nommés ci-haut;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu peut recourir au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en vertu de l'entente inter-municipale signée;

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la préparation d'estimation avant-projet, étude préliminaire et estimation, plans et devis, autorisation environnementales si requis, appel d'offres, fermeture de dossier.

Il est également résolu d'autoriser le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains à aller en soumission avec les plans et devis présentés précédemment.

7.2 TRAVAUX DE PAVAGE DU 4E RANG NORD SUR PLUS OU MOINS 1,2 KM

19-02-33

Considérant la réception des estimations d'avant-projet pour les travaux de pavage du 4e rang nord sur plus ou moins 1,2 kilomètres par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite effectuer les travaux nommés ci-haut;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu peut recourir au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en vertu de l'entente inter-municipale signée;

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la préparation d'estimation avant-projet, étude préliminaire et estimation, plans et devis, autorisation environnementales si requis, appel d'offres, fermeture de dossier.

Il est également résolu d'autoriser le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains à aller en soumission avec les plans et devis présentés précédemment.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 PROPOSITION-MESURE DE BOUES ÉTANGS AÉRÉS

19-02-34

Considérant l'offre de service obtenue le 25 janvier 2019 concernant la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés par Écho-Tech h20 inc.;

Considérant l'obligation de faire mesurer nos boues pour 2019 pour évaluer l'état de nos étangs selon le rapport des mesures des boues obtenu en 2018;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service pour mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés de Écho-Tech h20 inc. au coût de 1 025\$ avant taxes incluant une réduction de 15 % puisque l'offre a été acceptée avant le 15 avril 2019.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2019. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Aucun permis n'a été émis.

9.2 RÉVISION DU PLAN ET DU RÈGLEMENT D'URBANISME

Monsieur le maire communiquera avec les membres du CCU et les conseillers afin de créer un comité pour la refonte du règlement d'urbanisme.

9.3 MANDAT: RÈGLEMENT #18-523 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ #03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS-CLARIFICATION DE NORMES SUR LA DISTANCES ET AUTORISATION DE LA GARDE DE POULES DANS UNE ZONE D'INTERDICTION

19-02-35

Considérant la modification du règlement #18-523 modifiant le schéma d'aménagement révisé #03-128 de la MRC des Maskoutains concernant la clarification des normes sur la distances et autorisation de la garde de poules dans une zone d'interdiction;

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à monsieur Alain Delorme, urbaniste afin de se conformer à la réglementation de la MRC des Maskoutains.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

10.2 DÉVELOPPEMENT RURAL

Monsieur le maire donne des informations sur les projets acceptés et la prochaine date de tombée pour les projets.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #18-11-299: Budget 2019-Partie 1 (Administration générale)-Adoption-Quotes-parts 2019-Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.2 Résolution #18-12-348: Règlement #18-524 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 1 (Administration générale) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.3 Résolution #18-11-300: Budget 2019-Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme)-Adoption-Quotes-parts 2019-Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.4 Résolution #18-12-349: Règlement #18-525 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.5 Résolution #18-11-301: Budget 2019-Partie 3 (Poste de police-Secteur Sainte-Rosalie)-Adoption-Quotes-parts 2019-Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.6 Résolution #18-12-350: Règlement #18-526 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 3 (Poste de police-Secteur Sainte-Rosalie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.7 Résolution #18-11-302: Budget 2019-Partie 4 (Transport adapté et transport collectif régional)- Adoption-Quotes-parts 2019- Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.8 Résolution #18-12-351: Règlement #18-527 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 4 (Transport adapté et transport collectif régional) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019-Adoption (MRC des Maskoutains)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 11.9 Résolution #18-11-303: Budget 2019- Partie 8 (Service d'ingénierie)-
Adoption- Quotes-parts 2019- Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.10 Résolution #18-12-352: Règlement #18-528 prévoyant les modalités de
l'établissement des quotes-parts de la Partie 8 (Service d'ingénierie) et
de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019-
Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.11 Résolution #18-11-305: Budget 2019- Partie 11 (Service juridique)-
Adoption-Quotes-parts 2019- Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.12 Résolution #18-12-354: Règlement #18-530 prévoyant les modalités de
l'établissement des quotes-parts de la Partie 11 (Service juridique) et de
leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019-
Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.13 Résolution #18-11-313: Règlement #18-518 modifiant le règlement
#97-77 concernant la tarification applicable aux demandes de révision
administrative en matière d'évaluation foncière- Adoption (MRC des
Maskoutains)
- 11.14 Résolution #18-12-347: Règlement #18-523 modifiant le règlement
#03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (correction distances
séparatrices et garde de poules dans la zone d'interdiction)-Adoption du
projet de règlement et du document sur la nature des modifications à
être apportées à la réglementation d'urbanisme-crédation de la
Commission et des modalités (MRC des Maskoutains)
- 11.15 Résolution #18-11-311: Règlement #18-516 sur la gestion contractuelle
de la MRC des Maskoutains-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.16 Résolution #18-11-312: Règlement #18-517 modifiant le règlement
#00-99 concernant l'administration des finances et la délégation du
pouvoir de dépenser-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.17 Résolution #18-11-314: Règlement #18-519 modifiant le règlement
#12-358 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de
la MRC des Maskoutains-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.18 Tableau des rémunérations des maires et élus 2019 à travers la MRC
des Maskoutains
- 11.19 Cooptel-Projet de construction de fibre optique
- 11.20 Résolution #19-01-16: MRC de Pierre-de Saurel-Demande au ministère
des Transports du Québec concernant le pont de Saint-Marcel-Appui
(MRC des Maskoutains)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

12. SUJET DIVERS

12.1 FORMATION SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Monsieur le maire a l'intention de s'inscrire à la formation sur les espèces exotiques envahissantes et propose de demander à l'inspecteur municipal d'y participer.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-02-36

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h15 .

Maire

Directrice générale